

CONSEIL D'ECOLE DU 17 JUIN 2014

Parents présents : Mme Siegler, Mme Plantard, Mme Casin, Mme Mérel, M. Gravot, M. Becaert, Mme Zepeda.

Représentants de la mairie : M. le Maire, M. Hermand

Enseignants : Mme Bussy, Mme Colin, Mme Mercier, Mme Malville, M. Simon, Mme Bohanne, Mme Guénego

Excusé(es): Mme Daoulas (adjoindte à la jeunesse), M. Bovyn (IEN)

Ordre du jour :

- 1) Bilan de l'année 2013-2014
- 2) Préparation de la rentrée 2014-2015
- 3) Questions des représentants de parents d'élèves

1) Bilan de l'année 2013-2014

Les enseignants remontent les informations suivantes concernant l'année écoulée, marquée en grande partie par le changement des rythmes scolaires :

- L'allongement des matinées est profitable :davantage de temps est accordé aux apprentissages dits fondamentaux, que ce soit pour le cycle 2 ou le cycle 3.
- La mise en œuvre des après-midis a été plus complexe compte-tenu de la difficulté de mettre en place toutes les activités dites non fondamentales sur ces créneaux plus courts (1h45).
- La mise en place des rythmes a impliqué davantage de liaison avec les équipes périscolaires ; certains points positifs sont notés, notamment la prise en charge des élèves dans les classes au moment de la pause méridienne. Ce système devrait perdurer l'année prochaine, avec des aménagements nécessaires pour gérer entre autres les déplacements (un seul couloir dans l'école Eugène Allanic).
- Le déménagement de retour dans les locaux de l'école Eugène Allanic est prévu à partir du lundi 7 juillet. L'équipe enseignante est actuellement en attente des cartons et d'une visite des nouveaux locaux avec les services techniques. M. le Maire n'a pas de réponse quant à la date précise de livraison des cartons par les déménageurs.

Un point a été fait sur les dernières sorties organisées et sur celles qui restent à venir :

- Les CP de Mme Malville sont allés visiter le 15 mai un moulin à vent à Bain-de-Bretagne, en lien avec le projet musique sur les instruments à vent.
- Les CM1/CM2 et les CM2 des classes de Mmes Bussy et Bohanne ont profité d'une chasse au trésor dans le parc (sculptures) du château des Pères le 20 mai, en lien avec le travail effectué autour du film « Un animal, des animaux ».
- Toutes les classes ont assisté à leur dernière projection dans le cadre d' «École et Cinéma » le 3 juin (« Le chien jaune de Mongolie »). Les enseignants remercient à ce sujet l'APE qui a financé intégralement cette sortie.
- Le mois de mai a vu l'aboutissement du projet musique pour toutes les classes : tout d'abord la participation à la Semaine de la musique le 22 mai (plusieurs écoles montrent le travail effectué avec leur intervenant musique, moment intéressant où les enfants ont été à la fois acteurs et spectateurs, et où les enseignants ont pu avoir des idées d'autres projets), puis la participation au Festival des Vents le samedi 24 mai. Le départ place de la mairie fut rendu difficile par la météo et les rues non bloquées à la circulation. Enseignants et parents ont beaucoup apprécié ce moment, ainsi que la présence de la conseillère pédagogique de la circonscription. Les enseignants et les enfants ont également été remerciés par la présidente de l'école de musique de la Flume.
- Les élèves de CM2 ont passé leur permis vélo début juin. Ils ont obtenu de très bons résultats, malgré une connaissance tardive de la date de passation et d'un changement de modalités des épreuves.

Auparavant, un temps d'apprentissage était effectué avec le gendarme en charge de l'activité, à présent l'intégralité du travail est à faire en amont en classe. Le test sur la connaissance des panneaux se passe maintenant à l'écrit, et non plus à l'oral. Le fait de ne pas avoir d'exemples de cette nouvelle épreuve a pu être un peu stressant. La passation se fait en deux temps : une partie « connaissance des panneaux de signalisation » et une partie motricité. Un élève a été à cette occasion sélectionné pour la finale départementale du 18 juin (une vingtaine d'élèves de CM2 du département se retrouvant à Cesson Sévigné).

- Les CE1 de M. Simon (le 28 mai) et les CP de Mme Guénevo (le 13 juin) ont pu profiter d'une sortie à la ferme pédagogique de Talensac, avec un travail autour des abeilles (observation des ruches, tenue de l'apiculteur) et une fabrication de pain d'épices.
- Les CE1/CE2 de Mme Mercier sont allés une journée à Rennes le 12 juin participer à une animation au musée des Beaux Arts sur le thème du portrait. Un pique-nique et des jeux au Thabor sont venus clore cette sortie.
- Les CM1/CM2 et les CM2 des classes de Mmes Bussy et Bohanne ont visité le 16 juin une exposition sur la Première guerre mondiale à l'Opéra de Rennes, exposition présentant divers documents d'époque (affiches, discours, tickets de rationnement, lettres de poilus...). Les deux classes se sont retrouvées pour un pique-nique.
- Les CP de Mme Malville iront le 24 juin aux Jardins de Brocéliande pour une prolongation des activités sur les cinq sens. Mme Malville note qu'à ce jour, elle n'a pas suffisamment d'accompagnateurs pour encadrer tous les ateliers prévus.
- Les CE2/CM1 de Mme Colin iront découvrir le patrimoine rennais le 30 juin ou le 1^{er} juillet (en attente d'une concertation avec les animateurs des TAP concernés sur ces dates) pour mettre en perspective les apprentissages de l'année, notamment en histoire et en géographie. Un pique-nique et un jeu de l'oie seront organisés si la sortie peut se prolonger jusqu'à 16h30.

Les enseignants remarquent quelques difficultés quant à ces sorties : il y a de plus en plus besoin de redemander l'argent ou les signatures autorisant ces sorties, certains enfants n'ont que très peu à manger pour leur pique-nique (voire pas de pique-nique du tout), et les contraintes vestimentaires ne sont pas tout le temps respectées.

2) Préparation de la rentrée 2014-2015

Effectifs provisoires de la rentrée prochaine :

CP : 37
CE1 : 39
CE2 : 35
CM1 : 29
CM2 : 33

Soit 173 élèves répartis en 7 classes, 4 élèves avec une AVS (auxiliaire de vie scolaire).

Parmi ces effectifs, on compte à ce jour 13 inscriptions (dues à des emménagements ou des arrivées de l'école privée de l'Hermitage).

A noter le départ de 2 enseignantes pour cause de mutation : Mmes Mercier et Colin.

Deux nouveaux enseignants arrivent donc sur l'école : Mme Siegler et un(e) enseignant(e) dont le nom n'est pas connu à la date du conseil d'école.

Présentation de la rentrée 2014-2015 par la municipalité :

Un courrier à distribuer aux familles concernant leur ressenti vis-à-vis de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a été reçu aujourd'hui 17 juin.

M. le Maire rappelle que les élèves et les enseignants réintégreront à la rentrée l'école Eugène Allanic rénovée. Les horaires entre les deux écoles (maternelle et primaire) ont été harmonisés, un décalage n'étant plus justifié par l'existence de deux structures distinctes comme cette année (l'école maternelle rue Théodore Botrel et les locaux de la Commanderie et du Centre de Loisirs).

Les horaires seront les suivants :

Garderie	7h30-8h20	
Matinée	8h30-12h00	(toutes les matinées seront identiques, y compris celle du mercredi)
Pause méridienne	12h00-13h45	(de 12h à 13h le mercredi pour les parents souhaitant récupérer leurs enfants, le CLSH prenant ces derniers en charge à partir de 13h).
Après-midi		
Lundi	13h45-15h45	temps (gratuit pour les familles) de cour, récréation de 15h45 à 16h30 (pas d'animateur)
Mardi, jeudi, vendredi	13h45-15h15	TAP jusqu'à 16h30 (avec des animateurs). Une récréation d'un quart d'heure à la sortie des classes est prévue avant de débiter les ateliers (sauf pour les groupes se déplaçant aux salles éloignées, telles les salles de sport).
Garderie	16h30-18h30	(avec une possibilité jusqu'à 19h avec une surfacturation).

M. le Maire note que des ajustements seront à effectuer à la rentrée, au niveau des locaux, etc.

Concernant la pause méridienne, la prise en charge des enfants se fera à l'école. Elle sera organisée selon les temps suivants : restauration, cour (encadrement par du personnel communal), animations (non obligatoires, sur la base du volontariat, encadrées par des animateurs, dont Jérôme Contreras). Des rotations seront prévues.

Dans un premier temps de l'année, les enfants seront amenés vers ces animations, pour ne pas être dans la cour en permanence. Ces animations auront lieu dans les salles d'informatique, de BCD et d'Arts visuels.

Les élèves de l'école publique mangeront en premier au self, étant directement sur site.

Un parent d'élève demande s'il y aura un système d'inscription pour ces animations du midi. M. le Maire répond que non, car les groupes seront constitués en amont.

Les horaires de restauration seront différents selon les périodes de l'année.

Un enseignant demande confirmation que ces ateliers seront bien encadrés par des animateurs.

M. le Maire répond positivement : il y aura 3 animateurs le midi (seulement 2 le lundi) en plus du personnel communal (2 personnes).

Un passage encadré par les toilettes sera effectué avec les groupes de CP. A ce propos, M. le Maire indique que les sanitaires seront (normalement) rénovés pour la rentrée.

Sur le temps de garderie, le goûter se fera dans le réfectoire. Il est envisagé la possibilité d'utiliser la cinquième classe de l'école maternelle pour accueillir les enfants allant à la garderie, si le niveau d'effectifs le

permet, ainsi que la cour de la maternelle. Cette classe sert actuellement au CLSH pour les enfants de maternelle.

En ce qui concerne les APC (Atelier Pédagogique Complémentaire) organisés par les enseignants, ils formulent une demande pour ramener les élèves dans leurs groupes de TAP au bout d'une demi-heure ou de trois quarts d'heure, puisque les créneaux d'une heure prévus cette année se sont avérés parfois trop longs, en particulier pour les classes de cycle 2. M. le Maire indique qu'il y a une organisation à trouver sur ce sujet.

Les enseignants craignent de ne plus avoir de lieu de travail compte-tenu des locaux utilisés pour ces TAP (salle informatique, BCD, salle d'arts visuels, salle d'étude, ainsi qu'une autre classe). Les parents d'élèves indiquent craindre, quant à eux, une certaine agitation des enfants le lundi, avec une après-midi de classe plus longue et trois quarts d'heure de récréation sur la cour. La question se pose d'avoir accès à des lieux calmes. La municipalité précise que cela nécessiterait du personnel supplémentaire.

Les enseignants demandent quelles activités sont déjà prévues sur ces temps périscolaires. Les représentants de la mairie répondent qu'il y aura 1h de musique, que l'association de tennis devrait reconduire son intervention, mais que cela est peu probable pour le judo. Ils rappellent aussi la proximité retrouvée avec la bibliothèque et le restaurant scolaire (atelier animé par le cuisinier).

Les enseignants demandent à ce propos si des créneaux bibliothèque leur seront attribués l'année prochaine. Il avait été dit que des disponibilités auraient été trouvées pour cette année qui vient de s'écouler, ce qui n'a pas été le cas. M. le Maire explique qu'il y a eu des problèmes de personnels, mais qu'il n'y a pas de raison de ne pas y arriver cette année. Il a demandé au personnel de bibliothèque de faire des propositions concrètes concernant ces créneaux école, précisant que cela faisait partie du cadre de leur contrat d'embauche.

M. le Maire informe les parents qu'une visite des nouveaux locaux de l'école sera organisée pour les enfants le jeudi 3 juillet, sur les temps de TAP, avec une rencontre avec l'architecte et le bureau d'études. Cette rencontre sera l'occasion de leur expliquer entre autres les usages d'un bâtiment BBC et les économies d'énergie inhérentes à ce type de construction.

Après l'intervention de M. le Maire, les enseignants reprennent la parole pour indiquer qu'ils ont eu connaissance des horaires prévus pour la rentrée prochaine trop tardivement, les empêchant de participer au mouvement pour obtenir un autre poste s'ils l'avaient souhaité. Ils précisent tout de même que certaines recommandations ont été respectées, telles un quart d'heure de récréation avant les TAP.

Ils disent prendre plaisir à intégrer une école rénovée mais précisent qu'il n'y aura pas d'ordinateurs en fond de classes (plus le droit d'utiliser ceux-ci en réseau pour éviter les virus), ni de TBI (tableau numérique interactif). Le sujet avait été abordé, les enseignants ont eu une présentation à l'Inspection Académique pour débiter la prise en main de cet outil, mais cette installation n'a pas été mise au budget de l'année en cours. M. le Maire précise que les pré-câblages ont été installés (en attendant qu'une éventuelle décision soit prise en conseil municipal, au mieux pour l'année 2015-2016).

Les enseignants font part de leurs inquiétudes pour travailler et faire travailler les élèves sur l'outil informatique, ajoutant qu'ils prêtent leurs ordinateurs personnels pour des enfants momentanément blessés ou nécessitant cet outil (par exemple des élèves dyslexiques). La municipalité répond qu'il n'y aura pas non plus d'ordinateurs portables proposés au budget.

L'équipe enseignante craint de ne plus pouvoir utiliser les ressources informatiques étant donné que la salle sera utilisée durant les TAP, et rappelle que ce sont des ressources nécessaires pour la mise en œuvre pédagogique de la classe. Actuellement, les ramettes de feuilles et les cartouches d'encre sont à la charge des enseignants.

La question d'un parking pour les enseignants a également été évoquée (stationnement rendu encore plus problématique avec les travaux engagés place du marché) : M. le Maire s'engage à ce qu'un parking d'environ 12 places réservé aux enseignants soit mis à disposition au niveau du château d'eau dès la rentrée de septembre. Les représentants de parents d'élèves demandent si un accès à l'école par ce château d'eau est prévu, ce à quoi M. le Maire répond négativement.

Ils demandent également à ce que des autocollants « interdit de stationner » soient apposés sur les véhicules qui se gareraient rue Théodore Botrel. La municipalité écarte cette idée pour le moment.

3) Question des parents d'élèves

A) Le temps périscolaire

Étude surveillée :

Constat des représentants :

- La plupart des enfants scolarisés à l'Hermitage ont des devoirs à faire, sinon chaque jour, au moins une fois par semaine.
- Plusieurs parents considèrent comme nécessaire d'offrir à leur enfant un moment pour faire les devoirs, surtout s'ils restent tardivement à la garderie.
- Au contraire, un certain nombre de parents considère que l'étude surveillée (sans aide) est inefficace car beaucoup d'enfants ne sont pas autonomes pour travailler leurs devoirs en autonomie. Ces parents ne souhaitent donc pas que leur enfant soit obligé d'aller à l'étude surveillée, en particulier dans le cadre des TAP.
- L'idée d'une aide aux devoirs pendant l'étude, réalisée par des personnes qualifiées, a été disqualifiée par l'inspecteur, qui a expliqué lors des dernières réunions de suivi de PEDT que les devoirs doivent être théoriquement réalisables de façon complètement autonome par les enfants.

Au regard des différences de points de vue, les représentants de parents sont favorables à un système où les enfants et les familles pourraient choisir d'inscrire ou non à l'étude surveillée (sans accompagnement). Ce système d'étude facultative est difficilement envisageable sur les temps de TAP, car ce serait mettre les enfants/familles face à un choix franchement désagréable entre de l'étude et une activité ludique a priori attractive. Les parents sont donc plutôt favorables à une étude facultative organisée sur le temps de garderie. Ils demandent une réponse à ce sujet aux représentants de la mairie.

M. le Maire répond qu'il faudrait trouver une solution à ce sujet qui est discuté lors de chaque conseil d'école. Il rappelle qu'une réflexion a été engagée en janvier avec les enseignants, tout en précisant que l'engagement de ces derniers se ferait sur des temps de TAP. L'encadrement au-delà de 16h30 pose problème. Les enseignants rappellent que c'est un ensemble de conditions non réunies qui fait qu'ils ne sont pas partants pour l'année 2014-2015.

Les enseignants rejoignent les parents à ce sujet et considèrent également que certaines difficultés entravent le travail de certains enfants et de certaines familles : décodage de textes difficile, horaires de travail décalés, etc. Ils pensent qu'une aide aux devoirs serait à envisager car de plus en plus de parents se déclarent en difficulté pour accompagner leurs enfants. Il faudrait d'après eux privilégier au moins un accompagnement en cycle 2, pour les activités de lecture. Les enseignants proposent donc que cet accompagnement soit ciblé sur certaines classes d'âge. Ce serait un service à rendre aux enfants.

M. le Maire indique dans un premier temps que, pour la rentrée prochaine, l'étude sera surveillée, non accompagnée, et que sa position sur le sujet ne change pas.

Il estime aussi que ce n'est pas le rôle de l'école ou de la municipalité d'assumer la démission de certains parents. De plus, les horaires décalés et les contraintes de travail ne semblent pas nouveaux.

Les enseignants répondent que les constats et observations effectués sont réellement inquiétants : ils se trouvent face à des familles qui assument le fait d'être en difficulté face aux devoirs, d'être non ou peu lecteur, etc.

Ils reconnaissent qu'il est difficile d'intervenir dans certains domaines qui relèvent davantage du privé et de l'éducatif.

La municipalité rebondit ensuite sur la question d'une adaptation par classe d'âge, comprenant qu'il est difficile de faire lire tous les enfants si l'étude surveillée concerne par exemple les CP durant les TAP. Les enseignants

répondent que, partout dans la circonscription où elle est mise en place, l'étude surveillée mélange les classes d'âge car ce serait impossible sinon. Ils indiquent aussi qu'un tutorat est alors possible.

M. le Maire répond que ce sont des idées intéressantes pour les TAP. Si jamais il devait y avoir mise en place d'une véritable aide aux devoirs, la tarification serait alors adaptée (en fonction du quotient familial), à financer en plus des frais de garderie. Il faudrait donc un système d'inscription au préalable.

Communication parents/école/mairie :

Les parents reposed la question de la communication en cas de problème. La question est à nouveau posée d'avoir le numéro de téléphone du référent du périscolaire. Qui les parents peuvent-ils joindre et à quel numéro en cas d'urgence ?

Cette question n'a pas pu être évoquée durant le conseil d'école par manque de temps.

TAP :

Les représentants de parents d'élèves ont pu constater que le programme des TAP était sur le site de la mairie. Cette initiative sera-t-elle reconduite pour l'année prochaine ?

Les parents demandent s'il sera possible d'avoir le choix de l'activité TAP pour la rentrée 2014. Qu'en est-il de la journée « portes ouvertes TAP ou périscolaire » en début d'année scolaire ? Les parents souhaitent connaître les activités proposées à leurs enfants mais aussi les animateurs qui les encadreront.

Cette question n'a pas pu être évoquée durant le conseil d'école par manque de temps.

Suite à un désaccord avec un animateur :

Les parents demandent si l'animateur concerné est toujours présent et sont en attente de réponse de la mairie à ce propos.

De vifs échanges ont eu lieu entre les différents participants au conseil d'école. A ce jour, aucune solution n'a pu être trouvée pour soulager les enseignants, sur les conditions de travail desquels il y a des conséquences négatives. M. le Maire annonce que l'animateur concerné travaillera sur le site de l'école publique l'année prochaine, sur les temps de TAP et de pauses méridiennes. Cette situation de tension semble donc bloquée à l'heure actuelle. La directrice quitte le conseil d'école à 19h50, accompagnée d'une collègue et de M. Hermand, et s'absente une dizaine de minutes. A son retour, le sujet n'est pas réabordé.

Déplacements :

Qu'en est-il de la sécurité dans les déplacements des enfants pour la rentrée prochaine ? Les enfants se déplaceront jusqu'aux structures sportives et culturelles dans le cadre des TAP mais aussi pour rejoindre leurs activités extrascolaires. Qu'y a-t-il de prévu ? La possibilité d'un feu rouge a-t-elle été reconsidérée ?

Cette question n'a pas pu être évoquée durant le conseil d'école par manque de temps.

B) Le temps du midi

Les activités du midi :

Les parents d'élèves posent la question d'une éventuelle reconduite des ateliers cirque et P'tits Débrouillards. La municipalité répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. Ceci étant, si l'APE en prend l'initiative, la mairie se penchera sur cette organisation, tout en rappelant que l'idée de base était aussi un temps de détente ou de liberté de se défouler pour les enfants. Les parents estiment qu'il s'agit d'une ressource supplémentaire. Un parent soulève également l'idée d'organiser ces ateliers cirque et scientifique sur le temps de TAP. Ce sujet reste donc en cours.

C) Le temps scolaire

Collation :

Au vu de l'allongement de la matinée, certains parents souhaiteraient donner plus qu'un fruit ou une compote à la récréation. Est-il envisageable de laisser la possibilité aux parents de donner à leur enfant du pain, du fromage ou autre ?

Les enseignants répondent qu'il leur semblerait alors plus difficile de poser les limites (quid du pain de mie, pain brioché, fromage industriel, etc. très lourds énergétiquement ?). Ils engagent une conversation avec un représentant de parents présent qui travaille dans le milieu médical. Ils privilégieraient plutôt un travail le petit déjeuner et les qualités nutritionnelles de certains types de collation, projet qui pourrait trouver son point d'orgue au moment de la semaine du goût début octobre. Un travail en lien avec la diététicienne pourrait être envisagé. L'idée d'une information aux parents en début d'année est aussi évoquée.

Créneaux piscine :

Y aura-t-il des créneaux natation pour l'année prochaine pour les cycles 2 ?

Les enseignants répondent qu'une demande a été faite auprès des piscines de Montfort et Villejean. La piscine de Montfort a répondu quelques jours précédant le conseil d'école : ils proposent deux créneaux (sans doute le mercredi et le jeudi matin). La réflexion n'est donc pas arrêtée à ce jour, ni au niveau des créneaux envisagés, ni au niveau du nombre de classes prises en charge, ni au niveau des classes d'âge concernées. Une piste à explorer serait celle d'un cycle natation en maternelle et un autre en primaire.

Divers :

Budget photocopies :

Les parents demandent s'il est possible de prévoir un budget photocopies pour les représentants de parents (mots à transmettre dans les cahiers de liaison). M. le Maire répond qu'il n'y a pas de budget alloué, mais qu'il existe la possibilité de faire faire ces photocopies en mairie.